

IT
ROUEN
et à
limitée
e
ROUEN

7198648101 - VS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE SEINE-MARITIME LE SAMEDI 20 AVRIL 2019 À YVETOT CONVOCAZIONE

La fédération des chasseurs de Seine-Maritime organisera son assemblée générale annuelle le samedi 20 avril 2019 à Yvetot (salle des Vikings), de 9 heures à 12 h 30.

L'ordre du jour de cette assemblée générale est le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2018,
- Rapport moral du président,
- Compte-rendu financier par le trésorier (approbation des comptes, examen du budget prévisionnel...),
- Rapport de la commissaire aux comptes,
- Fixation des cotisations fédérales,
- Comptes-rendus des travaux des commissions fédérales,
- Propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2019/2020,
- Modification des statuts et du règlement intérieur,
- Modification du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
- Questions écrites.

Attention, l'ordre du jour annoncé dans le courrier postal aux adhérents territoriaux avec le transmission des demandes de plans de chasse et/ou gestion a subi des modifications.

Les conditions de participation aux votes de l'assemblée générale sont détaillées sur le site Internet de la fédération (www.fdc76.com), rubrique « AG FDC76 2019 », ainsi que sur notre journal Infos Chasse 76 (Edition de mars 2019). Le procès-verbal de l'assemblée générale 2018 est également disponible dans cette rubrique de notre site Internet.

Les propositions de modifications des statuts et règlement intérieur seront soumises au vote de l'assemblée générale. Elles sont disponibles sur le site internet de la fédération (www.fdc76.com), rubrique « AG FDC76 2019 ». Ces points seront soumis à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Les questions écrites inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée sont celles présentées par le conseil d'administration ou par au moins 50 adhérents de la fédération des chasseurs 76 pour la saison cynégétique en cours et adressées par écrit et reçues à la fédération 20 jours avant la date de l'assemblée, soit avant le 30 mars 2019 à minuit.

fixé à cinq mille (5.000) euros.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à cinquante mille (50.000) euros.

Pour avis
La gérance

7198419901 - VS

MAISON ROBIDA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.500 euros
Siège social : 82, rue Paul-Doumer
76600 LE HAVRE

En cours d'immatriculation
au greffe du Havre

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 9 mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : MAISON ROBIDA.

Siège social : 82, rue Paul-Doumer, 76600 Le Havre.

Objet social : le commerce de détail en magasin spécialisé dédié à la fromagerie ; la dégustation et la promotion autour du fromage ; le commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2.500 euros.

Gérance : M. Baudoin ROBIDA, demeurant 12, rue aux Moines au Havre (76600).

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés du Havre.

Pour avis

e Crédit
ROUEN
générale
dredi 29
alle des
e Ville -
à l'effet
dessus.
sertion,
stration

IT

et à
limitée
eau
UVRAY

N
E

e Crédit
J ROU-
semblée
a le ven-
alle Fes-
- 76800
à l'effet
dessus.
sertion,
stration

